



L'Hôpital de Montréal pour enfants  
The Montreal Children's Hospital  
Centre universitaire de santé McGill  
McGill University Health Centre

## **Carte d'accès à tarif réduit pour les familles à L'Hôpital de Montréal pour enfants**

### **Qui a droit à une carte d'accès à tarif réduit?**

Critères prédéfinis :

Pour les patients externes, il est possible d'acheter une carte d'accès à tarif réduit à tout moment durant le traitement de votre enfant s'il a plus d'un rendez-vous par semaine; autrement ce n'est pas avantageux. Vous devez obtenir et présenter un formulaire de demande de carte d'accès à tarif réduit signé par la clinique concernée. Ces formulaires sont disponibles à la clinique ou au Bureau de stationnement **C-101**.

Pour les patients hospitalisés, les membres de la famille peuvent acheter une carte d'accès à tarif réduit lorsque le patient est admis pour plus de 14 jours. Vous devez d'abord obtenir et présenter un formulaire de demande de carte d'accès signé par l'infirmière-chef de l'unité où le patient est hospitalisé. Ces formulaires sont disponibles à la clinique ou au Bureau de stationnement. **Exception : la famille et les visiteurs peuvent se procurer une carte d'accès dès le premier jour de l'hospitalisation d'un patient admis dans une unité de soins prolongés, à l'unité des soins intensifs pédiatriques (USIP) ou à l'unité de soins intensifs néonataux (USIN).**

### **Où ai-je le droit de me stationner?**

La carte d'accès à tarif réduit permet à son détenteur de garer sa voiture dans le stationnement Atwater, situé du côté ouest de la rue Atwater, au sud de René-Lévesque, durant la journée, du lundi au vendredi.

Vous pouvez garer votre voiture dans le stationnement de L'HME situé le long de la rue Lambert Closse entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque SEULEMENT en soirée après 16 h, tous les jours de la semaine, incluant la fin de semaine.

### **Quand la carte d'accès à tarif réduit vient-elle à échéance?**

Vous pouvez acheter une carte d'accès pour une période de deux ou quatre semaines. **Exception : vous pouvez acheter une carte d'accès pour une semaine seulement si l'enfant est hospitalisé à l'USIN ou à l'USIP.**

### **Combien coûte une carte d'accès à tarif réduit?**

Vous pouvez obtenir les tarifs en vigueur au Bureau du stationnement (voir ci-dessous pour en connaître l'emplacement et le numéro de téléphone)

### **Comment puis-je payer la carte d'accès à tarif réduit?**

Vous pouvez payer en argent comptant ou par carte de crédit.

### **Où puis-je acheter une carte d'accès à tarif réduit?**

Vous pouvez acheter une carte d'accès à tarif réduit au Bureau du stationnement situé au rez-de-chaussée, local C-101.

### **Si j'ai des rendez-vous dans deux hôpitaux différents du CUSM, comme L'HME et l'HRV, les mêmes jours, dois-je acheter une carte d'accès pour chaque site?**

Non. Au moment d'acheter une carte d'accès à tarif réduit, vous n'avez qu'à mentionner que vous avez des rendez-vous sur un autre site. La carte d'accès sera programmée en conséquence.

### **Signalisation et règlements relatifs au stationnement**

Tous les clients des stationnements du CUSM doivent respecter ses politiques, ses règlements et sa signalisation en tout temps. Toutes ces règles sont établies pour assurer la sécurité de tous les usagers et offrir des espaces adéquats aux personnes qui ont des besoins particuliers. Les personnes qui ne respectent pas les règlements relatifs au stationnement pourraient recevoir une contravention ou voir leur véhicule remorqué. La Ville de Montréal est autorisée à donner des constats d'infraction pour les véhicules qui sont garés illégalement sur les terrains du CUSM. Le propriétaire du véhicule en infraction est responsable de l'amende qui lui est imposée.

Vous devez respecter les zones réservées, par exemple pour la dialyse, le cancer, les femmes enceintes, la garderie, les médecins de garde et les médecins titulaires. Les préposés au stationnement s'occuperont de garer les voitures excédentaires en double file au besoin et selon la disponibilité des places.

**Il est interdit de garer ou d'arrêter sa voiture dans les zones suivantes :**

Espaces réservés pour les ambulances et la police  
Voies d'accès et de circulation  
Voies d'accès des pompiers  
Espaces réservés aux personnes handicapées sans un permis valide  
Zones de stationnement interdit

**Informations supplémentaires**

Pour toute question concernant le stationnement, vous pouvez communiquer avec le Bureau du stationnement en personne ou par téléphone.

Les heures d'ouverture sont de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi (fermé les jours fériés).

Site	Poste	Local
Hôpital de Montréal pour enfants (HME) :	24404	C-101
Institut thoracique de Montréal (ITM) :	32330	J0.39
Hôpital général de Montréal (HGM) :	43626	T6.104
Hôpital Royal Victoria (HRV) :	34625	S3.08

**Que se passe-t-il si je perds ma carte d'accès à tarif réduit?**

Si le détenteur perd sa carte d'accès à tarif réduit, il doit communiquer avec les services de stationnement de n'importe quel site pour la faire désactiver immédiatement. Une nouvelle carte d'accès avec la même date d'expiration sera émise pour remplacer la carte perdue. Aucun remboursement ne sera accordé pour une carte d'accès perdue. Remarque : Des frais de 20 \$ s'appliquent au remplacement d'une carte d'accès perdue ou endommagée.

**Que dois-je faire en cas d'accident ou d'incident?**

Tous les accidents ou incidents doivent être rapportés au Bureau du stationnement ou à un préposé au stationnement avant de quitter les lieux. Si la voiture a été garée par un préposé au stationnement et qu'elle a été endommagée, la société de gestion fera le suivi. Un rapport d'incident doit être rempli avant de quitter les lieux.

Le CUSM n'est pas responsable des dommages subis par une voiture ni du vol d'une voiture ou de son contenu lorsqu'elle se trouve dans le stationnement. Chaque utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les portes de la voiture sont verrouillées et qu'aucun objet de valeur n'est visible de l'extérieur.